

CONTRAT QUARTIERS 2030 DE LA PORTE DU HAINAUT QUARTIERS PRIORITAIRES ET GEOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

Le territoire d'intervention du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut s'articule autour de sivant trois périmètres géographiques spécifiques :

- 1) Les quartiers prioritaires (QPV dits règlementaires)
- 2) Les périmètres identifiés comme « Poche de pauvreté »

Ces deux périmètres pourront faire l'objet de la mobilisation des moyens et crédits spécifiques de politique de la ville des partenaires signataires, en fonction de leurs priorités respectives.

- 3) Le périmètre d'intervention complémentaire de la Porte du Hainaut identifiée par les anciens quartiers et communes en veille active.

Considérant l'engagement du Projet de Territoire adopté le 16 octobre 2023 de rattraper les retards de développement et posant le principe d'équité d'intervention auprès des communes, ce périmètre d'intervention spécifique pourra faire l'objet de la mobilisation des moyens de La Porte du Hainaut sur ces crédits politique de la ville. Dans ce cadre, afin de soutenir les projets dans ces communes, La Porte du Hainaut veillera à mobiliser tous les autres dispositifs financiers nationaux, régionaux, départementaux ou locaux.

A - Les quartiers prioritaires (QPV)

Au 1er janvier 2024, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixe le nombre de QPV sur le territoire de La Porte du Hainaut au nombre de 12 et concernent 10 communes.

Quartier prioritaire (<i>code quartier</i>)	Communes concernées par le périmètre	Revenu médian	Population QPV 2024
Couture Savonnerie (QN05953M)	Escaudain	15 760 €	1207
Arenberg (QN05958M)	Wallers, Raismes	15 090 €	1610
Collinière (QN05957M)	Saint-Amand-les-Eaux	13 590 €	1734
Cité Thiers - Cité Du Rivage – Brunehaut (QN05922M)	Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Raismes	13 440 €	2120
Liberté Vieux Douchy (QN05951M)	Douchy-les-Mines	13 430 €	2943
Sabatier (QN05955M)	Raismes	14 390 €	2749
Dutemple Chasse Royale - Saint Waast - La Sentinelle (QN05930M)	Valenciennes, La Sentinelle	13 340 €	390
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut (QN05921M)	Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	14 430 €	543
Schneider (QN05952M)	Escaudain, Louches, Roeulx	13 460 €	2130
Elnon (QN05956M)	Saint-Amand-les-Eaux	15 990 €	1247

Gambetta (QN05954M)	Lourches, Denain, Escaudain	14 670 €	1852
Denain (QN05950M)	Denain	13 490 €	15765
Verrerie – Square République (QN05920M)	Raismes	13 980 €	64
	TOTAL		34 354

Le périmètre exact des QPV peut être consulté sur le site internet <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/200042190>.

B – Les périmètres identifiés comme « Poche de pauvreté »

La circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, indique que pour accompagner certains territoires, un soutien aux « poches de pauvreté » a été créé. L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur ces territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en politique de la ville.

La Porte du Hainaut a identifié dans ce cadre un nombre limité de quartiers présentant des indicateurs socio-économiques ainsi que des problématiques urbaines dégradés, même si n'entrant pas dans les critères de densité ou de continuité urbaine des quartiers prioritaires.

Ces quartiers sont les suivants :

Communes	Quartier	Nombre habitants (estimation)
ABSCON	Cité de la République	1100
DOUCHY LES MINES	Cité Boca	300
ESCAUDAIN	Saint Marck	300
HAVELUY	Centre, le Bas Riez, Coron de Denain, Cité des Grands Champs, Cité de la Plaine	2300
HERIN	Les Blancs Rieux	700
MORTAGNE DU NORD	Centre	600
RAISMES	Vicoigne	800
WAVRECHAIN SOUS DENAIN	Centre	900
TOTAL		7000

C - La géographie d'intervention complémentaire spécifique de La Porte du Hainaut

L'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoyait que les quartiers relevant d'un zonage de la politique de la ville du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014, ne présentant pas les caractéristiques revenu/densité d'un quartier prioritaire pouvaient faire l'objet d'un dispositif de veille active mise en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Sur le territoire de La Porte du Hainaut, ces quartiers représentent l'ensemble du territoire des communes ci-après, à l'exception de la commune de Saint-Amand-les-Eaux :

Commune	Périmètre veille active contrat de ville 2015-2023	Population 2020 (estimation)
DENAIN	Tous les autres quartiers	5847
DOUCHY LES MINES	Tous les autres quartiers	7498
ESCAUDAIN	Tous les autres quartiers	7866
ESCAUTPONT	Tous les autres quartiers	2397
HAVELUY	Ensemble de la commune	3180
LA SENTINELLE	Tous les autres quartiers	2762
LOURCHES	Tous les autres quartiers	1207
MORTAGNE DU NORD	Ensemble de la commune	1633
RAISMES	Tous les autres quartiers	8955
ROEULX	Tous les autres quartiers	3506
SAINTE AMAND LES EAUX	Moulin des Loups - Quartier du Limon	???
WALLERS	Tous les autres quartiers	4174
WAVRECHAIN SOUS DENAIN	Ensemble de la commune	1672
	TOTAL	50 697

Cette disposition étant transitoire, les territoires sortants du précédent contrat de ville ne peuvent donc plus bénéficier des crédits spécifiques et dispositifs politique de la ville de l'Etat dans le cadre de la nouvelle contractualisation Quartiers 2030.

Cette géographie d'intervention complémentaire de La Porte du Hainaut sera accompagnée par l'équipe d'ingénierie d'agglomération au même titre que ceux repris en géographie prioritaire. Ces communes pourront bénéficier, en priorité, des crédits de droit commun des

partenaires signataires, et également des crédits spécifiques politique de la ville mobilisés par La Porte du Hainaut.

Les actions menées dans le cadre du Contrat Quartiers 2030 devront cibler prioritairement les populations les plus fragiles des quartiers de ces communes.